

table ronde sur la coopération culturelle entre les pays en voie de développement

Dans le cadre des activités organisées lors de la XXI^e Session de la Conférence générale de l'Unesco (Belgrade, 24 septembre-28 octobre 1980), l'Institut pour les pays en voie de développement, de Zagreb, et l'Institut pour la culture de Croatie ont organisé une table ronde sur la coopération culturelle entre les pays en voie de développement du 25 au 27 octobre 1980 à Zagreb.

De nombreux délégués des pays africains et d'autres pays en voie de développement à la Conférence générale de l'Unesco ont pris part à cette table ronde : Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Guinée, Kenya, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zaïre, Zambie, et aussi Nicaragua, Pérou, Indonésie et Syrie.

L'objectif de la table ronde était un échange d'opinions sur les possibilités de la coopération culturelle entre les pays en voie de développement et la définition de la place et du rôle des contacts culturels dans le processus du développement culturel.

Cette table ronde avait comme thèmes principaux :

- Définition, objectifs et sens de la coopération culturelle.
- Apports des civilisations diverses à la coopération culturelle.
- Aspects de la coopération culturelle.
- Expériences de certains pays en voie de développement.

Les discussions ont débouché sur une série de questions relatives aux possibilités de coopération culturelle entre les pays en voie de développement. On a souligné qu'il y avait un écart entre les possibilités réelles de la coopération culturelle et la volonté de l'instaurer. On est tout à fait d'accord sur la



nécessité de la coopération culturelle qui rend possible un échange continu de valeurs culturelles en contact avec celles d'autres pays et de leur affirmation mutuelle. Il ne faut pas non plus négliger le rôle éducatif de cette coopération dans la formation des jeunes générations et dans le développement de l'esprit de solidarité entre les pays en voie de développement. Mais, malgré cette détermination, la coopération culturelle entre les pays en voie de développement est modeste, parce qu'elle trouve de nombreux obstacles qui ne sont pas que financiers.

La condition préalable d'une coopération culturelle réussie est la définition et l'élaboration de politiques culturelles nationales, c'est-à-dire de stratégies cohérentes du développement culturel. La politique culturelle, orientée vers l'affirmation de l'identité culturelle et le développement culturel, a un objectif double :

- renforcer la participation des masses à la vie culturelle ;
- élargir les relations sur le plan régional et interrégional.

Il se pose des problèmes non seulement conceptuels, mais aussi administratifs. Les concepts ne sont pas toujours clairs et la coordination entre les éléments particuliers de la politique culturelle ou sa liaison avec les politiques du développement économique et social est difficile. C'est pourquoi il arrive qu'on élabore des plans de développement de l'éducation, de la science ou de la technologie, séparément et en dehors du contexte du développement culturel. Naturellement, ils ne peuvent pas donner les résultats attendus.

La coopération culturelle en tant que partie intégrante de la politique culturelle de chaque pays doit être liée étroitement aux autres formes de coopération. La coopération culturelle ne peut se réaliser qu'en liaison étroite avec la coopération scientifique, technique et d'autres formes de coopération internationale (une demande à cet égard a été formulée pour la première fois à la Conférence mondiale sur la coopération technique de Buenos Aires, en 1978).

Les discussions de cette table ronde sur la coopération culturelle ayant été très riches (*), on peut en conclure que ces rencontres sont d'une grande importance. Elles permettent une meilleure connaissance mutuelle, un approfondissement des problèmes du développement culturel en général, ainsi que la mise en relief de la nécessité d'un programme commun de coopération culturelle entre les pays en voie de développement.

Biserka CVJETICANIN
Institut pour les pays
en voie de développement,
Zagreb (**)

(*) Le recueil des actes sera publié en français et en anglais.

(**) 41001 Zagreb - Perkovića 5/III. P.O. box 303.